

Annexe II

Séminaire régional pour les Caraïbes sur la mise en œuvre de la troisième Décennie internationale de l'élimination du colonialisme : examen des faits nouveaux et des tendances au premier quart de la Décennie, tenu à Quito du 28 au 30 mai 2013

I. Introduction

1. Dans sa résolution 65/119, l'Assemblée générale a proclamé la période 2011-2020 troisième Décennie internationale de l'élimination du colonialisme, et a prié les États Membres de redoubler d'efforts pour continuer d'appliquer le plan d'action pour la deuxième Décennie internationale de l'élimination du colonialisme^a et de coopérer avec le Comité spécial chargé d'étudier la situation en ce qui concerne l'application de la Déclaration sur l'octroi de l'indépendance aux pays et aux peuples coloniaux pour le mettre à jour selon qu'il conviendrait et en faire la base du plan d'action pour la troisième Décennie.

2. Dans sa résolution 67/134, l'Assemblée générale a approuvé le programme de travail du Comité spécial pour 2013, qui inclut la tenue d'un séminaire dans la région des Caraïbes, organisé par le Comité spécial et prévoyant la participation de représentants de tous les territoires non autonomes.

3. Le séminaire devait permettre au Comité spécial d'entendre les vues des représentants des territoires non autonomes, d'experts, de membres de la société civile et d'autres parties prenantes au processus de décolonisation, qui peuvent l'aider à définir les politiques et les modalités pratiques à mettre en œuvre dans le processus de décolonisation engagé par l'ONU. Les débats du séminaire aideraient le Comité spécial à analyser et à évaluer de façon réaliste et au cas par cas la situation des territoires non autonomes, ainsi que les moyens par lesquels le système des Nations Unies et l'ensemble de la communauté internationale pourraient améliorer les programmes d'assistance à ces territoires.

4. Le séminaire devait également permettre d'examiner, au premier quart de la Décennie, les faits nouveaux et les tendances se rapportant à la mise en œuvre de la troisième Décennie internationale de l'élimination du colonialisme et les réalisations qui sont attendues du Comité spécial au cours de la Décennie.

5. Le Comité spécial poursuivrait l'examen des contributions respectives des participants à sa session de fond, devant se tenir en juin 2013 à New York, en vue de la présentation à l'Assemblée générale de propositions relatives à la réalisation des objectifs de la troisième Décennie.

II. Organisation du séminaire

6. Le séminaire s'est tenu à Quito du 28 au 30 mai 2013. Il a comporté cinq séances, auxquelles ont participé des représentants d'États Membres de l'ONU,

^a A/56/61, annexe.

de territoires non autonomes, de puissances administrantes et d'organisations non gouvernementales, ainsi que des experts (voir appendice II). Le séminaire a été organisé de manière à susciter un échange de vues franc et ouvert.

7. Le séminaire s'est tenu sous la direction de Diego Morejón, Représentant permanent adjoint de l'Équateur auprès de l'ONU et Président du Comité spécial, avec la participation des membres du Comité ci-après : Chili, Chine, Cuba, Équateur, Fédération de Russie, Fidji, République-Unie de Tanzanie et Sierra Leone. Trois puissances administrantes (États-Unis d'Amérique, Nouvelle-Zélande et Royaume-Uni de Grande-Bretagne et d'Irlande du Nord) y ont participé en qualité d'observateurs. D'autres États Membres (Algérie, Argentine, Brésil, Espagne, Maroc, Mexique et Pérou) y ont également participé en qualité d'observateurs.

8. À la 1^{re} séance, le 28 mai 2013, Namita Khatri (Fidji) et Anna M. Evstigneeva (Fédération de Russie) ont été nommées Vice-Présidentes du séminaire. Jose Antonio Cousiño (Chili) a été nommé Rapporteur. Le Président a créé un groupe de rédaction officieux et a nommé le Rapporteur facilitateur des travaux de ce groupe.

9. L'ordre du jour du séminaire était le suivant :

1. Troisième Décennie internationale de l'élimination du colonialisme – Bilan au premier quart de la Décennie – Le rôle du Comité spécial
 - a) Évaluer les perspectives pour faire progresser le processus de décolonisation;
 - b) Nouvelles possibilités de communication et de coopération au cas par cas entre le Comité spécial, les puissances administrantes et les territoires non autonomes;
 - c) Synergies et partenariats pour faire avancer le processus de décolonisation.
2. Troisième Décennie internationale - Bilan au premier quart de la Décennie - Les points de vue des puissances administrantes et des gouvernements des territoires, ainsi que ceux des experts et de la société civile :
 - a) Territoires non autonomes de la région des Caraïbes;
 - b) Territoires non autonomes de la région du Pacifique;
 - c) Territoires non autonomes des autres régions.
3. Le rôle du système des Nations Unies dans l'assistance aux territoires non autonomes.
4. Troisième Décennie internationale - Bilan au premier quart de la Décennie - Recommandations.

III. Travaux du séminaire

A. Ouverture de la réunion

10. Le 28 mai 2013, Diego Morejón (Équateur) a ouvert la réunion en sa qualité de Président et a pris acte de la Semaine de la solidarité avec les peuples des territoires non autonomes.
11. À la même séance, le Ministre des affaires étrangères, du commerce et de l'intégration de l'Équateur, Ricardo Patiño, a pris la parole.
12. À la même séance également, le Coordonnateur résident des Nations Unies à Quito a lu un message du Secrétaire général (voir appendice I).

B. Déclarations et débat^b

13. À la 1^{re} séance, le 28 mai, le Président a fait une déclaration. Les représentants des îles Vierges britanniques, du Sahara occidental et de l'Argentine ont également fait des déclarations, ainsi que deux experts.
14. À la 2^e séance, le 28 mai, des déclarations ont été faites par Salesio Lui (Tokélaou) et Edward Alvarez (Guam) ainsi que par les représentants de la Nouvelle-Zélande et des Fidji.
15. À la même séance, deux experts, Peter Clegg (Royaume-Uni de Grande-Bretagne et d'Irlande du Nord) et Wilma Reveron-Collazo (Porto Rico) ont fait des communications, et les participants ont également entendu des déclarations faites par les représentants de Cuba et du Chili. Trois experts, Richard Ariihau Tuheiava (Polynésie française), Sergei Cherniavsky (Ukraine) et Alejandro Betts (Argentine) ont ensuite fait des déclarations. Le représentant des îles Falkland (Malvinas)^c a également fait une déclaration.
16. À la 3^e séance, le 29 mai 2013, les participants ont entendu des communications faites par quatre experts : Stephanie Graff, par liaison Skype (parlant au nom de Roch Wamytan, Nouvelle-Calédonie), Michael Lujan Bevacqua (Guam), Sergei Cherniavsky (Ukraine) et Richard Ariihau Tuheiava (Polynésie française). Les représentants des Fidji, de Cuba et de la Fédération de Russie ont fait des déclarations. Un expert, Wilma Reveron-Collazo (Porto Rico) a également fait une déclaration.
17. À la 3^e séance également, les participants ont entendu des déclarations faites par les représentants des îles Falkland (Malvinas)^c, de Gibraltar et du Front populaire pour la libération de la Saguía el-Hamra et du Río de Oro (Front Polisario). Ils ont également entendu une communication faite par un expert, Alejandro Betts (Argentine).

^b Toutes les déclarations et tous les documents de travail du séminaire peuvent être consultés sur le site Web de l'ONU sur la décolonisation, www.un.org/fr/decolonization.

^c La souveraineté sur les îles Falkland (Malvinas) fait l'objet d'un différend entre le Gouvernement de l'Argentine et celui du Royaume-Uni de Grande-Bretagne et d'Irlande du Nord.

18. À la 4^e séance, le 29 mai 2013, les représentants de l'Argentine, de l'Espagne, du Maroc, de l'Algérie, de la Sierra Leone, de la République-Unie de Tanzanie, de Cuba, de la Chine, du Brésil et de l'Équateur ont fait des déclarations. Les représentants du Maroc, du Front Polisario, de l'Algérie et de Gibraltar ont exercé leur droit de réponse. Un expert, Wilma Reveron-Collazo (Porto Rico) et le représentant des Fidji ont à nouveau fait des déclarations.

19. À la 5^e séance, le 30 mai, les membres du Comité spécial présents ont tenu des consultations officieuses au sujet du projet de conclusions et de recommandations du séminaire.

C. Clôture du séminaire

20. À la 5^e séance également, le 30 mai, le Rapporteur a présenté le projet de rapport du séminaire.

21. À la même séance, les participants ont adopté par acclamation un projet de résolution de remerciement au Gouvernement et au peuple équatoriens (voir appendice III).

22. À la même séance, le Vice-Ministre des affaires multilatérales de l'Équateur, Mauricio Montalvo, a prononcé un discours de clôture. Le Président du Comité spécial a également prononcé un discours de clôture.

IV. Conclusions et recommandations

23. Les membres du Comité spécial participant au séminaire ont rappelé la Déclaration sur l'octroi de l'indépendance aux pays et aux peuples coloniaux, figurant dans la résolution 1514 (XV) de l'Assemblée générale, et le rôle du Comité spécial, qui est d'examiner l'application de la Déclaration, de faire des propositions et des recommandations concernant les progrès accomplis et le degré d'application de la Déclaration et de rendre compte à l'Assemblée générale.

24. Les membres participants ont réaffirmé que les conclusions et recommandations des séminaires précédents demeuraient pertinentes.

25. En outre, conformément à l'article 9 du Règlement intérieur du séminaire (A/AC.109/2013/17, annexe), les membres participants ont présenté au Comité spécial les conclusions et recommandations ci-après pour examen à sa session de fond.

A. **Mise en œuvre de la troisième Décennie internationale de l'élimination du colonialisme : examen des faits nouveaux et des tendances au premier quart de la Décennie, et évaluation du processus de décolonisation, notamment des réalités actuelles et des perspectives pour la troisième Décennie**

26. Au titre de leurs observations finales, les membres participants :

a) Ont noté que la période 2011-2020 avait été proclamée troisième Décennie internationale de l'élimination du colonialisme par l'Assemblée générale. Les participants ont évalué les progrès accomplis, examiné les méthodes de travail existantes et pris un nouvel élan en vue de mener à bien la tâche historique confiée au Comité spécial;

b) Ont mis en évidence un certain nombre de questions touchant le processus de décolonisation au cours de la troisième Décennie, notamment les incidences du changement climatique, en particulier sur les territoires non autonomes, la crise économique et financière mondiale, le rôle de la coopération régionale, de l'éducation et de la sensibilisation du public, le rôle de la société civile, le rôle des femmes, l'autonomisation des groupes vulnérables et la capacité de s'auto-administrer totalement;

c) Compte tenu du caractère intersectoriel d'un grand nombre des défis à relever par certains territoires non autonomes dans la dynamique du monde interdépendant d'aujourd'hui, ont souligné que des efforts devaient être entrepris, avec la participation des parties prenantes intéressées et au cas par cas, pour continuer de renforcer les capacités administratives, la bonne gouvernance et la viabilité économique des territoires non autonomes, afin de leur permettre de traiter les problèmes intersectoriels dans une optique globale;

d) Ont estimé que le changement climatique avait encore accru la vulnérabilité écologique et économique de nombreux territoires non autonomes, et que la crise économique et financière mondiale actuelle faisait ressortir la nécessité d'assurer la viabilité économique des territoires non autonomes et de diversifier leur tissu économique;

e) Ont reconnu le rôle important joué par les organisations régionales et les accords régionaux dans l'aide requise par de nombreux territoires non autonomes pour relever des nouveaux et divers défis;

f) Ont souligné que l'éducation et la sensibilisation du public, y compris des peuples autochtones, étaient des éléments décisifs pour la décolonisation et, à ce sujet, ont rappelé qu'il incombait aux puissances administrantes de faire en sorte que les peuples concernés soient en mesure de décider en toute connaissance de cause du futur statut politique de leur territoire, conformément aux résolutions et décisions pertinentes de l'Organisation des Nations Unies;

g) Ont pris note avec satisfaction des appels à des projets communs en faveur d'une meilleure éducation du public sur la nature du lien constitutionnel dans certains territoires, prévoyant la participation de l'ONU, des territoires non autonomes et des puissances administrantes, conformément aux résolutions pertinentes de l'Organisation;

h) Ont souligné le rôle important des femmes dans le processus de décolonisation, notamment dans l'éducation, l'élimination de la pauvreté et l'autonomisation des populations locales;

i) Ont reconnu le rôle et la nécessité d'un dialogue renforcé avec la société civile dans les territoires non autonomes, conformément aux résolutions pertinentes de l'Organisation;

j) Ont reconnu le rôle de la société civile, notamment des milieux d'affaires et des organisations non gouvernementales, dans le processus du développement et

dans l'appui à la réalisation de la viabilité économique et au bien-être des peuples des territoires;

k) Ont souligné que les processus d'examen liés au statut et/ou à la constitution dans certains territoires non autonomes étaient des processus délicats qui devraient répondre à certaines aspirations à l'accomplissement de la décolonisation, au cas par cas et selon qu'il convient, et utiliser notamment la communication et le dialogue officieux au niveau de l'exécution entre toutes les parties concernées;

l) Ont réaffirmé que l'intensification des échanges et de la coopération entre le Comité spécial et les puissances administrantes demeurerait décisive pour l'exécution du mandat de décolonisation confié à l'ONU et était dans l'intérêt de toutes les parties prenantes, y compris les puissances administrantes elles-mêmes, conformément à la résolution 67/134 de l'Assemblée générale et à toutes les autres résolutions pertinentes, et, à cet égard, ont accueilli avec satisfaction la participation de la Nouvelle-Zélande, des États-Unis d'Amérique et du Royaume-Uni au séminaire;

m) Ont également reconnu l'importance de la participation active d'autres États Membres de l'ONU non membres du Comité spécial aux travaux de celui-ci et, à cet égard, ont accueilli avec satisfaction la participation de l'Algérie, de l'Argentine, du Brésil, de l'Espagne, du Maroc, du Mexique et du Pérou au séminaire.

B. Mise en œuvre de la troisième Décennie internationale de l'élimination du colonialisme : examen des faits nouveaux et des tendances au premier quart de la Décennie, et évaluation du processus de décolonisation dans les Caraïbes, y compris le suivi au séminaire régional pour le Pacifique de 2012

27. Au titre de leurs observations finales, les membres participants :

a) Ont accueilli avec satisfaction la participation du représentant des îles Vierges britanniques au séminaire régional pour les Caraïbes et les informations qu'il a communiquées, ainsi que la participation d'experts et de représentants de la société civile, qui ont fait part de leurs vues sur le processus de décolonisation dans la région des Caraïbes, en particulier sur l'application de la Déclaration sur l'octroi de l'indépendance aux pays et aux peuples coloniaux - figurant dans la résolution 1514 (XV) de l'Assemblée générale - et des résolutions et décisions adoptées par le Comité spécial concernant tous les territoires non autonomes des Caraïbes et la situation coloniale de Porto Rico;

En ce qui concerne la situation des îles Vierges britanniques :

b) Ont pris note de l'information donnée par le représentant du territoire, selon laquelle, bien que les relations du territoire avec la puissance administrante soient stables et sans problème, elles pourraient être renforcées. Le représentant a également suggéré que le Comité spécial fixe, au cas par cas, des objectifs spécifiques réalisables afin de faire avancer le processus de décolonisation dans tous les territoires.

En ce qui concerne la situation de Porto Rico :

c) Ont pris note de la déclaration du représentant du Colegio de Abogados de Puerto Rico, qui a indiqué que, depuis l'adoption de la résolution 748 (VIII) de l'Assemblée générale, Porto Rico avait tenu quatre consultations au sujet de son statut politique et qu'une éducation sous la direction de l'ONU devrait constituer une condition préalable à tout exercice de l'autodétermination;

d) Ont pris note du point de vue du représentant du Colegio de Abogados de Puerto Rico, selon lequel les irrégularités observées lors des processus plébiscitaires menés dans le passé ne favorisaient pas un véritable exercice de l'autodétermination qui soit conforme au droit international et témoignaient de la réticence de la puissance administrante à garantir l'accès du peuple portoricain au droit à l'autodétermination. La reconnaissance du peuple de Porto Rico en tant que nation devrait constituer le point de départ de toute consultation. À cet effet, toutes les dispositions procédurales nécessaires devraient être prises pour assurer que le futur statut politique de Porto Rico soit choisi par son peuple lui-même.

C. Mise en œuvre de la troisième Décennie internationale de l'élimination du colonialisme : examen des faits nouveaux et des tendances au premier quart de la Décennie, et évaluation du processus de décolonisation dans le Pacifique, y compris le suivi au séminaire régional pour le Pacifique de 2012

28. Au titre de leurs observations finales, les membres participants :

En ce qui concerne la situation de Guam :

a) Ont pris note de la déclaration du représentant du Gouverneur, qui a présenté les informations les plus récentes sur les initiatives aux fins de la décolonisation prises par Guam au cours de l'année passée;

b) Ont noté avec satisfaction que la Commission de la décolonisation de Guam avait participé activement au renforcement de la sensibilisation du public, trouvant des modalités novatrices pour lever des fonds en faveur du programme d'éducation et parvenant, malgré la difficulté de la tâche, à présenter les trois notes d'information du Groupe de travail sous une forme propre à en faciliter la comparaison, la mise en contraste et la compréhension par les votants;

c) Ont pris note de la proposition selon laquelle la Division de l'assistance électorale du Département des affaires politiques devrait commencer de communiquer des informations relatives aux options en matière de statut politique;

d) Se sont déclarés préoccupés par les mandats fédéraux imposés par le Congrès des États-Unis à Guam, qui n'avait aucune représentation au moment où les débats et la prise de décision relatifs à ces mandats ont eu lieu;

e) Ont souligné à nouveau la nécessité de continuer de suivre de près la situation du territoire, surtout en ce qui concerne les besoins de financement du programme d'éducation du public au sujet des options en matière d'autodétermination;

En ce qui concerne la situation de la Polynésie française :

f) Ont estimé que la réinscription du territoire était importante, étant un moyen judicieux permettant d'assurer un environnement propice à l'évolution pacifique du territoire vers l'autodétermination;

g) Ont demandé la coopération de la France pour la préparation du territoire en vue d'un acte libre et authentique d'autodétermination, conformément à l'alinéa *b* de l'Article 73 de la Charte des Nations Unies et aux principes et pratiques des Nations Unies;

En ce qui concerne la situation de la Nouvelle-Calédonie :

h) Ont pris note de l'information présentée au Comité selon laquelle la préparation du référendum sur l'autodétermination, qui doit être organisé entre 2014 et 2018, est en cours, en particulier l'achèvement et l'examen des listes électorales constituant les corps électoraux spéciaux;

i) Se sont déclarés préoccupés par les problèmes rencontrés récemment dans le processus d'examen électoral, résultant de questions relatives à l'interprétation des textes pertinents, de vices de procédure et du manque de formation;

j) Notant la préoccupation exprimée par l'expert de la Nouvelle-Calédonie, ont réaffirmé la résolution 67/125 de l'Assemblée générale, qui indiquait notamment « que, en l'absence d'une décision de l'Assemblée générale elle-même établissant qu'un territoire non autonome s'administre complètement lui-même au sens du Chapitre XI de la Charte des Nations Unies, la puissance administrante concernée doit continuer de communiquer des renseignements au sujet de ce territoire en vertu de l'alinéa e de l'Article 73 de la Charte »;

k) Ont renouvelé l'appel lancé à toutes les parties concernées pour que, dans l'intérêt de tous les Néo-Calédoniens, elles poursuivent leur dialogue dans le cadre de l'Accord de Nouméa dans un esprit d'harmonie;

l) Ont souligné la nécessité de continuer de suivre de près la situation du territoire pendant la phase finale de l'Accord de Nouméa;

En ce qui concerne la situation des Tokélaou :

m) Ont exprimé leur satisfaction pour la déclaration prononcée par l'Ulu-o-Tokelau et pour la coopération constructive avec la puissance administrante;

n) Ont pris note du large degré d'autonomie des Tokélaou dans la gestion de leurs affaires, ainsi que de la décision exprimée par l'Ulu, selon laquelle les considérations liées à l'autodétermination doivent, pour le moment, céder le pas aux besoins urgents en matière d'infrastructure et de développement;

o) Ont encouragé le territoire et la puissance administrante à continuer de coopérer étroitement dans le cadre de l'engagement commun en faveur du développement pour la période 2011-2015, qui porterait essentiellement sur un accord viable relatif au transport, le développement des infrastructures, les ressources humaines et l'amélioration de la gouvernance;

p) Ont pris note du souhait des Tokélaou de pouvoir accéder à des ressources provenant des organisations internationales telles que le Fonds pour

l'environnement mondial, l'Alliance des petits États insulaires et l'Agence internationale pour les énergies renouvelables (IRENA).

D. Mise en œuvre de la troisième Décennie internationale de l'élimination du colonialisme : examen des faits nouveaux et des tendances au premier quart de la Décennie, et évaluation du processus de décolonisation dans les autres régions, y compris le suivi au séminaire régional pour le Pacifique de 2012

29. Au titre de leurs observations finales, les membres participants :

En ce qui concerne la situation du Sahara occidental :

a) Ont rappelé le mandat du Comité spécial concernant l'autodétermination du peuple du Sahara occidental, ont réaffirmé toutes les résolutions pertinentes de l'Assemblée générale, notamment sa résolution 67/129, et ont appuyé les résolutions 1754 (2007), 1783 (2007), 1813 (2008), 1871 (2009), 1920 (2010), 1979 (2011), 2044 (2012) et 2099 (2013) du Conseil de sécurité, ainsi que l'engagement pris par le Secrétaire général et son Envoyé personnel pour le Sahara occidental de trouver une solution à la question du Sahara occidental dans ce contexte. Ils ont demandé aux parties de continuer de faire preuve de volonté politique et d'œuvrer dans une atmosphère propice au dialogue afin d'entrer dans une phase plus intensive de négociations sur les questions de fond, pour assurer l'application des résolutions susmentionnées et le succès des négociations. Ils ont renouvelé l'appel lancé aux parties à l'occasion des séminaires régionaux précédents pour qu'elles poursuivent ces négociations sous les auspices du Secrétaire général, de bonne foi et sans conditions préalables, en tenant compte des efforts accomplis depuis 2006 et des faits nouveaux survenus depuis lors, en vue de parvenir à une solution politique juste, durable et mutuellement acceptable qui permette l'autodétermination du peuple du Sahara occidental dans le cadre d'arrangements conformes aux buts et principes énoncés dans la Charte des Nations Unies;

En ce qui concerne la situation des îles Falkland (Malvinas) :

b) Ont rappelé les résolutions et décisions de l'Assemblée générale et du Comité spécial relatives à cette question, qui encourageaient la reprise des négociations entre les Gouvernements argentin et britannique en vue de trouver une solution durable au différend en matière de souveraineté, en tenant compte des intérêts de la population du territoire, conformément aux résolutions et décisions pertinentes de l'Organisation des Nations Unies, et ont demandé au Secrétaire général de poursuivre sa mission de bons offices conformément aux résolutions de l'Assemblée générale et du Comité spécial relatives à la question;

En ce qui concerne la situation de Gibraltar :

c) Ont noté qu'en raison de certaines difficultés, il n'y avait pas eu de réunions du Forum pour le dialogue et ont pris note que l'Espagne avait proposé un nouveau cadre de coopération régionale dans lequel les différents thèmes seraient traités par les autorités compétentes.

E. Rôle du système des Nations Unies dans l'assistance aux territoires non autonomes

30. Au titre de leurs observations finales, les membres participants :

a) Ont encouragé les institutions, fonds et programmes des Nations Unies, en particulier le Programme des Nations Unies pour le développement, l'Organisation des Nations Unies pour l'alimentation et l'agriculture, le Programme des Nations Unies pour l'environnement, le Fonds des Nations Unies pour la population, le Fonds des Nations Unies pour l'enfance, l'Organisation des Nations Unies pour l'éducation, la science et la culture et l'Organisation des Nations Unies pour le développement industriel, ainsi que les autres organismes du système des Nations Unies, à prendre une part plus active aux travaux du Comité spécial, y compris aux prochains séminaires régionaux sur la décolonisation, à l'invitation du Comité spécial;

b) Ont exprimé leur soutien au rôle des commissions régionales des Nations Unies dans le renforcement et l'élargissement de la participation des territoires non autonomes à leurs activités en qualité de membres associés, en particulier à celui du Comité pour le développement et la coopération des Caraïbes de la Commission économique pour l'Amérique latine et les Caraïbes et de la Commission économique et sociale pour l'Asie et le Pacifique, conformément à leurs mandats et aux résolutions de l'Organisation des Nations Unies relatives à la décolonisation.

F. Suggestions et propositions pour la troisième Décennie

31. Au titre de leurs observations finales, les membres participants :

a) Ont réaffirmé que tous les peuples avaient le droit de disposer d'eux-mêmes et que, en vertu de ce droit, ils pouvaient déterminer librement leur statut politique et s'employer librement à réaliser leur développement économique, social et culturel;

b) Ont réaffirmé également que toute tentative visant à saper partiellement ou totalement l'unité nationale et l'intégrité territoriale d'un pays était incompatible avec les buts et principes de la Charte des Nations Unies;

c) Ont réaffirmé que l'Organisation des Nations Unies avait un rôle permanent et utile à jouer dans le processus de décolonisation, que le mandat du Comité spécial constituait un programme d'une haute importance de l'Organisation et que celle-ci devrait maintenir son appui jusqu'à ce que tous les problèmes de décolonisation en suspens et toutes les questions de suivi connexes soient résolus de manière satisfaisante, conformément aux résolutions et décisions pertinentes de l'Organisation des Nations Unies;

d) Ont réaffirmé le rôle joué par le Comité spécial en tant que principal cadre d'action pour faire avancer le processus de décolonisation et suivre la situation dans les territoires;

e) Ont souligné qu'il était important que le Comité spécial élabore une approche anticipative et clairement définie pour la réalisation de l'objectif de la décolonisation des territoires non autonomes inscrits sur la liste de l'ONU. Le

Comité spécial devrait continuer d'aborder chaque cas dans un esprit d'ouverture, se fonder sur les possibilités existantes et donner plus de dynamisme au processus de décolonisation, conformément aux résolutions et décisions pertinentes de l'Organisation des Nations Unies;

f) Compte tenu de la contribution des diverses organisations régionales et des divers accords régionaux au renforcement des capacités des territoires non autonomes, ont recommandé que la participation effective de ces territoires aux travaux des organisations régionales et des accords régionaux concernés soit facilitée, conformément aux résolutions pertinentes de l'Organisation des Nations Unies et en utilisant les dispositifs appropriés, de même que le renforcement d'une coopération fonctionnelle régionale concrète dans différents domaines tels que la gouvernance, la planification préalable en prévision des catastrophes naturelles, le changement climatique et l'autonomisation des populations locales;

g) Compte tenu du rôle important joué par les organisations régionales et les arrangements régionaux dans l'assistance aux territoires non autonomes concernés en appui au processus de décolonisation, ont suggéré que le Comité spécial, conformément à son mandat et aux résolutions et décisions pertinentes de l'Organisation des Nations Unies, intensifie ses échanges et sa collaboration avec les organisations régionales et sous-régionales compétentes;

h) S'agissant de la sensibilisation des peuples des territoires non autonomes aux questions liées à la décolonisation, ont recommandé au Comité spécial, en collaboration avec le Département de l'information, de s'employer activement à chercher des modalités nouvelles et créatives pour promouvoir une campagne d'information visant à donner aux peuples des territoires une meilleure compréhension des options en matière d'autodétermination, conformément aux résolutions et décisions pertinentes de l'Organisation des Nations Unies relatives à la décolonisation, de compléter les efforts actuellement déployés et de veiller à ce que les informations fournies parviennent effectivement aux peuples des territoires non autonomes;

i) Au sujet de l'éducation, ont suggéré que les gouvernements territoriaux concernés et les puissances administrantes envisagent d'inscrire les questions liées à la décolonisation au programme de l'enseignement scolaire dans les territoires non autonomes;

j) En ce qui concerne les processus d'examen liés au statut et/ou à la constitution et le processus de décolonisation en général, ont souligné que ces processus devraient être abordés au cas par cas, selon des modalités respectueuses des droits de l'homme, transparentes, responsables, participatives et sans exclusive, avec la participation des peuples concernés, conformément aux résolutions et décisions pertinentes de l'Organisation des Nations Unies relatives à la décolonisation ainsi qu'aux buts et aux principes de la Charte des Nations Unies;

k) S'agissant des relations avec les puissances administrantes, ont recommandé que les échanges et la coopération entre le Comité spécial et les puissances administrantes continuent d'être entretenus et renforcés en utilisant les divers programmes et modalités possibles, notamment le dialogue officieux au niveau de l'exécution, et ont réaffirmé que toutes les puissances administrantes, en

particulier celles qui ne l'avaient pas encore fait, devraient participer de manière effective aux travaux du Comité spécial;

l) À cet égard, ont souligné qu'il importait au plus haut point de renforcer la communication et la coopération entre le Comité spécial et les puissances administrantes, et ont prié instamment le Comité spécial d'étudier et de rechercher les possibilités d'échanges concertés sur cette question, dans des cadres officiels et officieux, en vue de faire avancer la décolonisation pendant la troisième Décennie internationale, au cas par cas;

m) En outre, ont souligné qu'il importait au plus haut point de consolider les relations entre le Comité spécial et la société civile des territoires non autonomes, en particulier dans les domaines de l'information et de l'éducation, conformément aux résolutions pertinentes de l'Organisation des Nations Unies;

n) Eu égard à la précieuse contribution des représentants des territoires non autonomes au séminaire, ont réaffirmé que le Comité spécial, en utilisant le dispositif approprié et avec l'assistance du Secrétariat, devrait continuer d'œuvrer en faveur d'une pleine participation des représentants des territoires non autonomes aux futurs séminaires. Les puissances administrantes devraient faciliter la participation des représentants élus des territoires aux séminaires, conformément aux résolutions et décisions pertinentes de l'Organisation des Nations Unies;

o) Ont souligné qu'il importait de renforcer les relations entre les territoires non autonomes, pour ce qui est, en particulier, de l'échange d'informations les concernant et, à ce sujet, ont pris note de la proposition d'un représentant d'un territoire non autonome en faveur de la création d'un réseau des territoires non autonomes;

p) À cet égard, ont indiqué que le Comité spécial devrait continuer de réorganiser ses méthodes de travail et d'affiner sa capacité de conduire les séminaires selon des modalités novatrices afin qu'un plus grand nombre de ses membres participent aux séminaires régionaux avec un financement de l'ONU, ce qui permettrait au Comité spécial de mieux comprendre les vues des peuples des territoires non autonomes, conformément aux résolutions pertinentes de l'Organisation relatives à la décolonisation;

q) En ce qui concerne le rôle du système des Nations Unies dans la prestation d'assistance aux territoires non autonomes, ont souligné que les institutions spécialisées et organismes compétents des Nations Unies devraient participer aux travaux du Comité spécial et redoubler d'efforts, conformément aux résolutions pertinentes de l'Organisation des Nations Unies et dans le cadre approprié, dans l'assistance à ces territoires; à cet égard, le Comité spécial devrait élaborer des modalités propres à encourager la participation de ces institutions et organismes;

r) Ont conseillé au Comité spécial de mettre au point des modalités qui lui permettraient de mieux évaluer, au cas par cas, le stade actuel de décolonisation et d'autodétermination de chaque territoire non autonome, conformément aux résolutions et décisions pertinentes de l'ONU, afin de disposer ainsi d'une liste de contrôle des progrès accomplis et de ce qui resterait à faire et, à cet égard, ont invité le Comité spécial à examiner la suggestion en faveur de l'élaboration d'une proposition de projet spécifique, notamment sur la tenue d'un dialogue officieux au niveau de l'exécution avec les puissances administrantes;

s) Ont réaffirmé que le Comité spécial devrait continuer d'œuvrer pour l'envoi de missions de visite dans les territoires non autonomes, avec la participation du Gouvernement territorial concerné et de la puissance administrante concernée, au cas par cas et conformément aux résolutions pertinentes de l'Organisation des Nations Unies, et, à cet égard, ont pris note de l'intérêt exprimé lors du séminaire par les représentants des territoires non autonomes pour les missions de visite et les missions spéciales;

t) Ont réaffirmé que le processus de décolonisation ne serait achevé que lorsque toutes les questions liées à la décolonisation et les questions de suivi connexes encore en suspens auront trouvé un règlement satisfaisant dans le cadre des résolutions pertinentes de l'Organisation des Nations Unies;

u) Dans le cadre des appels en faveur d'une troisième Décennie, ont indiqué que le Comité spécial devrait continuer de faire le bilan des difficultés et des chances qui se présentent à l'heure actuelle en ce qui concerne le processus de décolonisation et d'élaborer un plan d'action pragmatique pour la troisième Décennie en vue de faire avancer le processus de décolonisation.

Appendice I

Message du Secrétaire général à l'intention des participants au séminaire régional pour les Caraïbes sur la mise en œuvre de la troisième Décennie internationale de l'élimination du colonialisme : examen des faits nouveaux et des tendances au premier quart de la Décennie

Je suis heureux de saluer les participants à ce séminaire régional pour les Caraïbes.

Je remercie le Gouvernement et le peuple équatoriens d'avoir bien voulu accueillir à nouveau cet important séminaire, qui se tient dans le cadre de la troisième Décennie internationale de l'élimination du colonialisme proclamée par les Nations Unies.

Cette année, vous êtes réunis ici pour examiner les faits récents, ainsi que les tendances susceptibles d'avoir une influence dans un avenir proche.

Avant tout, vous examinerez avec attention le rôle joué par le Comité spécial dans les progrès du processus de décolonisation confié à l'Organisation des Nations Unies.

Le renforcement du dialogue et de la communication entre le Comité spécial, les représentants élus des territoires non autonomes et les puissances administrantes est essentiel.

Lorsque je me suis adressé au Comité spécial en février, je lui ai suggéré de définir des possibilités de changement et de promouvoir des priorités pour la décolonisation.

Votre réunion à Quito a pour but de faciliter les échanges et la recherche d'idées dans un cadre officieux pour aider le Comité à accomplir cette importante tâche lors de sa session de fond qui doit se tenir dans moins de quinze jours.

Je vous encourage à profiter de ce séminaire pour montrer comment des déclarations de principes peuvent être intégrées dans l'action. Appuyons-nous sur les nombreuses réussites de la décolonisation. Réorganisons et rajeunissons nos méthodes de travail et devenons de véritables catalyseurs du processus de décolonisation.

Veillez accepter mes meilleurs souhaits pour un séminaire constructif.

Appendice II

Liste des participants

Membres du Comité spécial

Équateur (Président)	Diego Morejón ^a Helena Yáñez Alexandra Haro José Eduardo Proaño
Chili	José Antonio Cousiño
Chine	Zhang Tao
Cuba	Oscar León González
Fédération de Russie	Anna M. Evstigneeva
Fidji	Namita Khatri
République-Unie de Tanzanie	Maura Mwingira
Sierra Leone	Franklyn Brima Fawundu

États Membres de l'Organisation des Nations Unies

Algérie	Idris Latreche
Argentine	Gerardo Diaz Bartolome Daniela Beatriz Jaite
Brésil	Cristina Vieira Machado Alexandre
Espagne	Francisca M. Pedrós- Carretero
Maroc	Abderrahman Leibek Khaddad El Moussaoui
Mexique	Bárbara Magaña
Pérou	Elmo Vargas Chacon

^a Membre de la délégation officielle du Comité spécial.

Puissances administrantes

États-Unis d'Amérique (observateur)	William Mozdzierz
Nouvelle-Zélande (observateur)	Peter Wright
Royaume-Uni de Grande-Bretagne et d'Irlande du Nord (observateur)	Joanne Neenan

Institution spécialisée

Programme des Nations Unies pour le développement	Diego Zorrilla
--	----------------

Territoires non autonomes

Gibraltar	Joseph J. Bossano Albert A. Poggio
Guam	Edward A. Alvarez
Îles Falkland (Malvinas) ^b	Michael Victor Summers
Îles Turques et Caïques	Sean Astwood
Îles Vierges britanniques	Kedrick D. Pickering
Sahara occidental	Ahmed Boukhari
Tokélaou	Salesio Lui Jovilisi V. Suveinakama

Organisations non gouvernementales

Colegio de Abogados de Puerto Rico (Porto Rico)	Wilma E. Reveron-Collazo
Nasion Chamorro/The Chamorro	Michael Lujan Bevacqua
Information Activists and Famoksaiyan (Guam)	

Experts

Alejandro Betts (Argentine)
Sergei Cherniavsky (Ukraine)
Peter Clegg (Royaume-Uni de Grande- Bretagne et d'Irlande du Nord)
Richard Ariihau Tuheiava (Polynésie française)

^b La souveraineté sur les îles Falkland (Malvinas) fait l'objet d'un différend entre le Gouvernement de l'Argentine et celui du Royaume-Uni de Grande-Bretagne et d'Irlande du Nord.

Appendice III

Motion de remerciement à l'intention du Gouvernement et du peuple équatoriens

Les participants au séminaire régional pour les Caraïbes,

S'étant réunis du 28 au 30 mai 2013, à Quito, pour examiner les défis et les opportunités du processus de décolonisation dans le monde d'aujourd'hui,

Ayant entendu l'importante déclaration faite par le Ministre des affaires étrangères, du commerce et de l'intégration de l'Équateur,

Prenant note des importantes déclarations faites par les représentants des territoires non autonomes,

Expriment leur profonde gratitude au Gouvernement et au peuple équatoriens pour avoir fourni au Comité spécial les installations nécessaires à la tenue de son séminaire, pour la remarquable contribution qu'ils ont apportée au succès du séminaire et, en particulier, pour la très grande générosité de leur accueil et pour la chaleur et la cordialité réservées aux participants tout au long de leur séjour en Équateur.

